

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JUIN 2026

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GASCOGNE SA
AU 31 DECEMBRE 2025**

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Le tableau ci-dessous identifie les administrateurs composant le Conseil d'administration de Gascogne SA (la « Société ») au 31 décembre 2025 :

Prénom - NOM / Titres ou fonctions des administrateurs	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Année première nomination	Echéance du mandat ¹
Dominique COUTIERE 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général	N/A	2014 ²	2026
BIOLANDES TECHNOLOGIES, Représentée par Philippe COUTIERE 2760 Route de Belis 40420 Le Sen	Administrateur	Néant	Président BIOLANDES TECHNOLOGIES	2014 ³	2026
Hélène COUTIERE 2760 Route de Belis 40420 Le Sen	Administratrice	Néant	Présidente LABORATOIRE D'INNOVATION VEGETALE	2023 ⁴	2026
Jean- Claude BEZIAT	Administrateur Indépendant	Néant	Gérant AQUAQUITAINE	2020 ⁵	2026
Germain GOURANTON	Administrateur Indépendant	Néant	Senior Advisor M&A and Strategic Partnership GROUPE NALDEO	2023 ⁶	2026
Sonia TROCME LE PAGE	Administratrice indépendante	Néant	Fondatrice et Présidente NANTUCKET CAPITAL	2025 ⁷	2029
Alice FRISOU 70 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Administratrice représentant les salariés	Contrôleur de gestion gascogne Sacs ⁸	Néant	2025 ⁹	2027

¹ Pour la date de fin de mandat, le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année indiquée appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé.

² Renouvellement du mandat d'administrateur par décision de l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2020. Renouvellement des mandats de Directeur Général et de Président, par décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2020.

³ Renouvellement du mandat d'administrateur par décision de l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2020. BIOLANDES TECHNOLOGIES est représentée par Monsieur Philippe Coutière

⁴ L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 29 juin 2023 a ratifié la nomination de Madame Hélène Coutière, décidée par le Conseil d'administration du 30 mars 2023, en remplacement de Monsieur Gianluca Colombo, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026

⁵ Nomination par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 24 juin 2020.

⁶ L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 29 juin 2023 a ratifié la nomination de Monsieur Germain Gouranton, décidée par le Conseil d'administration du 30 mars 2023, en remplacement de Madame Sonia Sikorav, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026

⁷ L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 05 juin 2025 a ratifié la nomination de Madame Sonia Trocmé-Le-Page, décidé par le Conseil d'administration du 20 février 2025, en remplacement de Madame Eléonore Joder-Tretz, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2029.

⁸ Gascogne Sacs est filiale à 100% de Gascogne

⁹ Madame Alice Frisou a été désignée administratrice représentant les salariés par le comité de groupe de la Société en date du 13 février 2025, en remplacement de Monsieur Jean Malet.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Dominique Coutière, administrateur, qui assume les mandats de directeur général et de président du Conseil d'administration. Les informations relatives aux modalités d'exercice de la direction générale sont exposées au paragraphe III.3.1.2 du rapport annuel 2025.

Au regard des dispositions statutaires relatives aux limites d'âge, le Conseil d'administration a procédé à une revue spécifique des limites d'âges statutaires et de leurs conséquences sur la continuité de la gouvernance.

Afin d'assurer la stabilité de la présidence et de la direction générale, tout en respectant les équilibres du Conseil d'administration, le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 11 juin 2026 la modification des articles 11 et 12 des statuts de la Société pour relever la limite d'âge applicable au Président du Conseil d'administration à quatre-vingt-un (81) ans. Le projet de résolution est détaillé et motivé dans le rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 11 juin 2026.

Le Conseil d'administration est composé de sept (7) membres (hors censeurs), incluant l'administratrice représentant les salariés, dont trois (3) femmes. La Société est attentive à la représentation des femmes et des hommes dans le respect des principes issus des dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de commerce, relatives à la mixité au sein des conseils d'administration.

En outre, parmi les sept (7) membres du Conseil d'administration, trois (3) administrateurs sont considérés comme indépendants au regard du Code de gouvernement d'entreprise Middenext.

La Société respecte donc le Pacte d'Associés du 15 mars 2023 ainsi que les recommandations du Code Middenext, prescrivant que le Conseil d'administration comporte au moins deux (2) membres Indépendants. Elle se conforme aux cinq (5) critères d'indépendance des administrateurs définis par le code Middenext et repris dans l'article 3.5 du règlement intérieur du Conseil d'administration, qui permettent de présumer l'indépendance des membres du conseil, se caractérisant par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Les critères d'indépendance sont analysés lors de la nomination des administrateurs indépendants et revus chaque année.

Par ailleurs, le Conseil d'administration comporte, conformément au Pacte d'Associés et à l'article 11.2 des statuts de la Société, un administrateur représentant les salariés, les conditions de l'article L.225-27-1 III du Code de commerce étant réunies. Madame Alice Frisou a été désignée nouvelle administratrice représentant les salariés par le comité de groupe de la Société en date du 13 février 2025, en remplacement de Monsieur Jean Malet. Son mandat, d'une durée de deux (2) ans, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.

Aucun administrateur ne représente les salariés actionnaires du Groupe, les conditions de l'article L.225-23 du Code de commerce n'étant pas réunies.

Enfin, le Conseil d'administration de la Société inclut un collège de deux (2) censeurs :

- CME Equity, représentée par Monsieur Jean-Christophe Littaye, a été nommé censeur sur proposition de CME Equity;
- Sofagri Participations, représentée par Monsieur Nicolas Lambert a été nommé censeur sur proposition de Pôle Crédit Agricole.

NOM	Principale fonction dans la Société	Date de début de mandat	Date de fin de mandat
CREDIT MUTUEL EQUITY SCR Représenté par Jean-Christophe Littaye Membre censeur du Conseil d'administration	Néant	1 ^{ère} nomination : 29 juin 2023 ⁽¹¹⁾	Assemblée générale annuelle à tenir en 2026
SOFAGRI PARTICIPATIONS Représentée par Nicolas LAMBERT Membre censeur du Conseil d'administration	Néant	1 ^{ère} nomination : 29 juin 2023 ⁽¹²⁾	Assemblée générale annuelle à tenir en 2026